AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C3000
FR0012432516-FS0876

4 novembre 2021

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

POXEL

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 4 novembre 2021, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75356 Paris) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 2 novembre 2021, les seuils de 20% du capital et des droits de vote de la société POXEL et détenir indirectement par l'intermédiaire des sociétés Bpifrance Participations[1] et Bpifrance Investissement[1], laquelle agit pour le compte du fonds Innobio dont elle assure la gestion, et CDC Croissance qu'elle contrôle, 5 744 635 actions POXEL représentant autant de droits de vote, soit 20,01% du capital et des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	**% capital et droits de vote**
CDC	0	0
Bpifrance Participations SA[1]	2 588 091	9,02
Bpifrance Investissement[2] en sa qualité de société de gestion du fonds Innobio	2 174 354	7,57
CDC Croissance	982 190	3,42
Total CDC	**5 744 635**	**20,01**

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions POXEL sur le marché par la société CDC Croissance.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Conformément à l'article L. 233-7 VII du code de commerce et de l'article 223-17 du règlement général de l'AMF relatifs aux objectifs que le déclarant a l'intention de poursuivre au cours des six mois à venir, la CDC déclare que ses intentions sont les suivantes :

Le franchissement en hausse à titre indirect par la CDC du seuil de 20% du capital et des droits de vote de la société POXEL résulte d'acquisitions de titres par CDC Croissance et ont été financées par des fonds propres ;

La CDC n'a conclu aucun accord d'actionnaires avec un tiers, constitutif d'une action de concert ;

Elle n'envisage pas de procéder à des achats d'actions POXEL ;

[1] Bpifrance Investissement SAS est contrôlée par Bpifrance Participations SA, elle-même contrôlée par Bpifrance SA (anciennement Bpifrance Financement), elle-même contrôlée conjointement à 49,2% par la CDC et à 49,2% par l'EPIC Bpifrance.
[2] Sur la base d'un capital composé de 28 703 692 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Elle n’envisage pas d’acquérir le contrôle de POXEL ;

Elle n’envisage pas de modifier la stratégie de POXEL ;

Elle ne prévoit pas de procéder aux opérations visées à l’article 223-17 I, 6° du règlement général de l’AMF ;

Elle n’est pas partie à des accords et instruments mentionnés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;

Elle n’est partie à aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions ou les droits de vote de POXEL ;

Elle n’envisage pas de demander la nomination d’administrateurs. »
